

Créteil le, 22 septembre 2020

PROTOCOLE SANITAIRE DE L'UIA 94 pour les salles de cours et conférences

Le présent protocole a été établi selon le protocole national du 31/08/2020 et selon les préconisations de notre branche professionnelle de l'Animation.

Il précise les modalités à mettre en œuvre pour tous les cours, ateliers et conférences organisés par l'UIA 94, il implique la responsabilité et le civisme de tous : enseignants, étudiants, personnels salariés et bénévoles.

Ce document sera transmis à toutes les personnes concernées via mailing et via affichage.

Ce protocole complète le plan de reprise d'activité du 29 mai 2020 et les documents déjà rédigés dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie (DUERP ...)

A- PRINCIPES GENERAUX

Les étudiants et enseignants s'engagent à ne pas venir aux cours, ateliers, conférences et dans les locaux de l'UIA si eux-mêmes ou un membre de leur entourage présentent les symptômes évoquant la Covid 19 ou en cas de suspicion.

B-DANS LES SALLES DE COURS, CONFERENCES ET ATELIERS

1) Le port du masque est obligatoire partout. A défaut, l'entrée en salle de cours, conférences et ateliers ne sera pas autorisée.

2) Les gestes barrières devront être respectés et appliqués partout.

3) Le lavage des mains devra être effectué régulièrement. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition par l'UIA au début de chaque cours et conférences

4) Matériel: chaque étudiant devra utiliser uniquement son propre matériel (stylos, feutres, crayons, pinceaux...)

5) Nettoyage : à la fin des cours, les étudiants et les enseignants s'engagent à nettoyer leur espace de travail avec des produits virucides mis à disposition par l'UIA.

6) Aération: chaque fois que cela est possible, étudiants et enseignants veilleront à aérer le local au début et à la fin du cours.

7) Distanciation physique : les locaux d'enseignements nous étant prêtés par des municipalités, des MJC, d'autres associations etc...., les étudiants et les enseignants veilleront à respecter les normes imposées par la structure accueillante.

C- Disposition particulière pour les conférences

Pour pouvoir gérer efficacement le nombre de places défini par les contraintes sanitaires ;
Une inscription pour chaque conférence se fera impérativement via une boîte de messagerie spécifique « conferences@uia94.fr »

La capacité d'accueil sera celle définie par la structure accueillante.

Toute personne non inscrite ne pourra avoir accès à la conférence. Compte-tenu des contraintes nous limiterons le nombre d'inscriptions par étudiant, afin d'en satisfaire le plus grand nombre. Toutefois, dans la limite des places disponibles, nous nous efforcerons d'accueillir comme nous le faisons usuellement des personnes accompagnantes non adhérentes (participant aux frais à hauteur de 5 euros) sous la réserve expresse d'observation des mêmes règles sanitaires.

Le nombre de places étant donc, par définition, limité, il sera demandé à chaque personne s'inscrivant de tenir ses engagements.

Dernier délai d'inscription : 24 heures à l'avance.

En cas d'infection avérée ou de suspicion, il est impératif de prévenir le plus rapidement possible le correspondant Covid : Mathilde par courriel « programmation@uia94.fr » ou par téléphone 01 80 91 48 80

Ces dispositions sont applicables toute l'année 2020/2021 sauf éventuelles modifications en application de nouvelles directives sanitaires nationales ou départementales.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et comptant sur l'aide de tous pour que cette nouvelle année universitaire ne soit faite, pour chacun d'entre nous, que du « plaisir d'apprendre, de comprendre et de partager »

Michel TEISSEDRE



Président de l'UIA

UNIVERSITÉ INTER-ÂGES - 6, place de l'Abbaye - BP 41 - 94002 CRETEIL Cedex

Tél. : 01 45 13 24 45 - Mél. : contact@uia94.fr internet : <http://uia94.fr>

SIRET : 323 450 106 00022 – Code APE : 9499Z

Association d'animation socioculturelle, sans but lucratif, agréée Jeunesse-Education populaire
Membre de l'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA)